

Département
de la SOMME

Arrondissement
de PERONNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE SOMME (Combles-Péronne-Roisel)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

2020 – 02
BIS

Séance du 23 janvier 2020

Objet : Aménagement de l'espace – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables
Annule et remplace la 2020-02 pour erreur matérielle

Date de convocation	15/01/2020
Date d'affichage	15/01/2020
Nombre de membres présents	52
Nombre de membres en exercice	85
Nombre de votants	55

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 151-2, L. 151-5 et L. 153-12,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Haute Somme du 11 mai 2017 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Considérant les enjeux du diagnostic validés en conseil communautaire le 20 juin 2019,

Considérant les travaux effectués, et notamment les 4 ateliers de travail avec les référents PLUi ainsi que les réunions avec le comité de suivi et le bureau communautaire restreint, pour élaborer le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),

Considérant les échanges tenus au cours de ces séances de travail,

La Communauté de Communes, accompagnée du bureau d'études Auddicé, présente les axes stratégiques et les orientations proposées dans le cadre du PADD du PLUi de la Communauté de Communes de la Haute Somme :

Le diagnostic a permis de mettre en évidence 12 enjeux transversaux, qui ont été le fil conducteur tout au long de cette phase de travail sur le PADD. Ceux-ci ont conduit à identifier 4 axes stratégiques pour l'avenir de la Haute Somme.

Ces 4 axes stratégiques sont les suivants :

- **Premier axe stratégique « Des richesses et des sensibilités environnementales, paysagères et patrimoniales au cœur du projet »**
Cet axe se décline en plusieurs orientations listées ci-dessous :

- Orientation 1-A : Renforcer l'identité locale du territoire par la préservation et la mise en valeur de ses richesses naturelles, patrimoniales et paysagères
- Orientation 1-B : Préserver et mettre en valeur les espaces naturels remarquables de la Haute Somme
- Orientation 1-C : Limiter l'exposition des populations aux risques, aux nuisances et pollutions
- Orientation 1-D : Préserver la ressource en eau
- Orientation 1-E : Encourager la transition énergétique

.../...

• **Deuxième axe stratégique : «**

service de la qualité de vie des habitants »

Cet axe se décline en plusieurs orientations listées ci-dessous :

- Orientation 2-A : Valoriser le rôle des polarités du territoire afin de préserver le bon niveau de services apportés aux habitants
- Orientation 2-B : Encourager un usage de la voiture ayant moins d'impact sur l'environnement
- Orientation 2-C : Valoriser les modes de transports en commun existants, et contribuer au développement de nouvelles offres de transport permettant de desservir le territoire et le mettre en relation avec les territoires voisins
- Orientation 2-E : Faciliter et sécuriser les déplacements à pied et en vélo
- Orientation 2-F : Anticiper les questions de mobilité autour du CSNE

• **Troisième axe stratégique : « Un dynamisme économique vecteur d'attractivité »**

Cet axe se décline en plusieurs orientations listées ci-dessous :

- Orientation 3-A : Placer l'agriculture au cœur de la stratégie conjuguant industrie agroalimentaire et développement agricole classique et innovant
- Orientation 3-B : Maintenir et renforcer le dynamisme économique existant et mettre en place les conditions d'accueil optimales à destination d'activités économiques innovantes
- Orientation 3-C : Organiser et développer l'offre commerciale et artisanale en renforçant l'attractivité des centres-villes et centres-bourgs
- Orientation 3-D : Développer une politique touristique cohérente et responsable, en appui des richesses patrimoniales et culturelles locales

• **Quatrième axe stratégique : «Un développement résidentiel diversifié, solidaire et durable»**

Cet axe se décline en plusieurs orientations listées ci-dessous :

- Orientation 4-A : Impulser une nouvelle dynamique d'attractivité résidentielle en s'inscrivant dans les perspectives fixées par le SCoT
- Orientation 4-B : Mettre en place une politique foncière respectueuse de l'environnement et valorisante pour le territoire
- Orientation 4-C : Promouvoir un développement résidentiel répondant aux besoins différenciés des populations
- Orientation 4-D : Poursuivre l'amélioration de la qualité du parc de logement ancien et mettre en œuvre un développement résidentiel de qualité

Un débat sur ces orientations a lieu, les échanges portant modification du PADD sont les suivants :

- Pour être en conformité avec les dossiers de subventions, le terme « plateforme » est remplacé par « port intérieur » pour les différents points évoquant le Canal Seine Nord Europe
- L'orientation 3D est complétée avec la valorisation des communes labélisées « villes et village fleuris »

M. le Président indique que la présente délibération atteste que le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme intercommunal de la Haute Somme a eu lieu.

Conformément à la charte de gouvernance, la Communauté de Communes demande aux communes de débattre à leur tour dans les 3 mois après transmission du document finalisé par la Communauté de Communes (*document en pièce jointe*). Au-delà de ce délai, la Communauté de Communes considèrera que les communes n'ont pas d'observation à formuler sur les axes et orientations du PADD.

Fait à Péronne, les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents

Pour expédition conforme
Le Président

Péronne
Roisel
(80200)

Éric FRANÇOIS